

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

Date de la convocation : 10 février 2017

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; RAGUENET Jean-Claude ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : MARECHAL Cyril
PEREIRA Christelle
PRAOM Christian

procuration à Evelyne OPPER
procuration à Annie GUILLAMO
procuration à Lylia CALVAT

Mme Chrystelle RIOUX a été désignée secrétaire de séance.

En préambule du Conseil municipal, Mme Catherine BARTHELET, en charge du dossier PLUi à la CAGB, Mme Fabienne MEOTTI et Mme Elsa LONCHAMPS ont présenté le transfert de compétence et la charte de gouvernance PLUi au Grand Besançon.

Les principes de la charte de gouvernance PLUi ont été approuvés en Conseil communautaire, le 19 janvier 2017. Le Conseil municipal de Saône doit donner son avis comme les 69 autres communes de la CAGB.

La séance est ouverte à 20 h 55

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 JANVIER 2017

M. le Maire explique que le compte rendu du 25 janvier 2017 n'a pas été distribué. Il ne peut donc pas être validé lors de cette séance.

M. VIENNET fait remarquer que les délais de diffusion sont rarement respectés et il rappelle l'existence d'une règle à respecter dans les collectivités locales concernant cette diffusion.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour en point 6 :

Commission Affaires sociales – Aides à la personne : Intégration d'un élu à la commission.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire ajoute que la validation des comptes administratifs et des comptes de gestion sera inscrite ultérieurement. La remplaçante de M. KOEBELE, nouvellement arrivée à son poste de trésorière n'a pas eu le temps nécessaire pour arrêter les comptes de gestion.

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal : principes de gouvernance (décision)

M. le Maire rappelle la présentation du PLUi en préambule de la séance.

Ce document est un outil d'avenir pour la commune de SAONE pour toutes les communes de la CAGB.

Rappel des principes de ce transfert de compétences :

Selon la loi ALUR en matière de d'élaboration d'un PLUi la CAGB doit définir les modalités de collaboration avec les communes-membres.

A l'issue d'une longue et riche concertation avec les maires et adjoints du territoire pour définir ces modalités, le Grand Besançon a délibéré le 19 janvier dernier sur un projet de principe de gouvernance du PLUi.

L'engagement porte sur la mise en œuvre d'une charte de gouvernance PLUi concertée qui, à long terme, tient compte du rôle et de la place de la commune au sein des orientations et des décisions du Grand Besançon.

Les principes généraux proposés par le Grand Besançon sont :

1. Une politique communautaire équilibrée où les projets prévus font l'objet d'échanges entre la commune concernée et le Grand Besançon
2. La nécessité d'une connaissance partagée du territoire avec toutes les forces vives du territoire
3. La commune, demeure garante des spécificités territoriales. Elle constitue l'interface entre les habitants/usagers des services publics et les politiques publiques de l'échelon communautaire. Elle reste l'interlocuteur privilégié pour la définition des besoins et enjeux de développement communaux.
4. La mise en œuvre effective du principe de subsidiarité, qui se traduit par le pouvoir pour une commune d'utiliser son droit d'alerte si elle considère que la concertation est insuffisante.

Les principes spécifiques de gouvernance applicables au PLUi sont :

1. En ce qui concerne les procédures :

. les procédures communales d'élaboration ou de révision de PLU en cours au moment du transfert seront poursuivies en collaboration avec les communes et prise en charge financièrement par le Grand Besançon

.le droit de préemption urbain, sera de nouveau délégué pour les opérations portées par les communes

.l'institution d'une taxe d'aménagement communautaire et d'une taxe forfaitaire sur cession de terrain devenu constructible n'est pas envisagée

2. Pour la mise en œuvre des principes partenariaux

.Une approche par secteur est proposée pour le diagnostic et la traduction du projet politique communautaire (comités territoriaux PLUi). La composition du comité territorial PLUi est définie.

. Mise en place d'un comité de pilotage PLUi

. Information et restitution en Conférence des Maires

Il est précisé que jusqu'à l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme en vigueur sont opposables et les procédures en cours poursuivies sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon en collaboration avec chaque commune concernée.

Les Conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur le transfert de compétence à l'intercommunalité dans les conditions précisées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

2. Etat des demandes d'urbanisme

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au jeudi 9 février 2017
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)

TYPE	N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification						
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUb)								
CUa	CUa02553217C0003	Maître RACLE Brigitte - 2 D rue Jeanberd - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03		Devant La Cure 25660 Saône	14/01/2017	14/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0004	Maître RACLE Brigitte - 2 D rue Jeanberd - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03		Grands Prés 25660 Saône	14/01/2017	14/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0005	Maître RACLE Brigitte - 2 D rue Jeanberd - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03		Canton de po Grange Fauconnière 25660 Saône	14/01/2017	14/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0006	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		1 rue du Repos 25660 Saône	18/01/2017	18/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0007	Maître RACLE Brigitte - 2 D rue Jeanberd - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03		Genevriens Menares 25660 Saône	19/01/2017	19/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0008	Maître Benoît MOHN - 4 B rue de Dole 25000 Besançon		Grands Prés 25660 Saône	20/01/2017	20/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0009	Maître Benoît MOHN - 4 B rue de Dole 25000 Besançon		Prés Paris 25660 Saône	20/01/2017	20/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0010	Maître Benoît MOHN - 4 B rue de Dole 25000 Besançon		Prés Paris 25660 Saône	20/01/2017	20/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0011	Maître Benoît MOHN - 4 B rue de Dole 25000 Besançon		La Buvette 25660 Saône	20/01/2017	20/02/2017		Simple information
	CUa02553217C0012	SCP CREUSY LEPARLIER CARTIER MENIER - 2 Place du Général De Gaulle - BP 92059 - 25110 Beaune Les Dames		28 avenue de la Gare 25660 Saône	27/01/2017	27/02/2017		Simple information
CUa02553217C0013	David BOSC - Notaire - 10 rue Trivot 39000 Poligny		Grand Prés 25660 Saône	01/02/2017	01/03/2017		Simple information	
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)								
DP DÉPÔT	DP02553217C0001	GILLET Charles		5 avenue de la Gare 25660 Saône	25/01/2017	25/02/2017	Construction d'un muret, pose d'un portail et d'un portillon	En cours d'instruction
	DP02553217C0002	GADAWSKI Henri		3 rue des Champs 25660 Saône	27/01/2017	27/02/2017	Bardage lames Canaxel sur une façade	En cours d'instruction
	DP02553217C0003	DAVID Pierre		22 rue des Tilleuls 25660 Saône	03/02/2017	03/03/2017	Rénovation bardage boisé, changement des volets grèsés par de l'identique	En cours d'instruction
	DP02553217C0004	SCI BP Représentée par Mme PIOT Isabelle		16 rue Aik Champon 25660 Saône	08/02/2017	08/03/2017	Construction d'un mur de clôture en et caille, de 2 piliers pour la pose d'un portail électrique	En cours d'instruction
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)								
PC DÉPÔT	PC02553218C0010	PAILLARD Ludovic et DESTANG Emeline		Rue des Castors 25660 Saône	14/12/2016	14/02/2017	Construction d'une maison individuelle	En cours d'instruction
	PC02553218C0011	BOUVET Sophie		17 rue des Hurlevents 25660 Saône	18/12/2016	16/03/2017	Création d'une véranda	En cours d'instruction
	PC02553213C0008m2	JEGO Patrick		3 rue Charles Bonneloy 25660 Saône	18/12/2016	18/03/2017	Modification porte d'entrée, abords et enrobés, escaliers, balcons, Traitement clôture, pose portail et portillon. Piscine, abri et douche, création muret	En cours d'instruction
	PC02553217C0001	MAISONS CONTOZ		3 rue de la Mairie 25660 Saône	03/02/2017	03/05/2017	Rénovation d'un bâtiment existant et aménagement rez-de-sol de 2 commerces, création de 4 garages fermés, aménagement de 3 appartements duplex avec terrasses accessibles, aires de stationnement, démolition partie de remise et pont de grange non accessible.	En cours d'instruction
PC DÉCISION	PC02553218C0003	PATTON Sébastien et BARCON Virginie		8 rue de la Corvée 25660 Saône	08/12/2016	08/02/2017	Extension d'une maison d'habitation	Accordée avec prescriptions
INFRACTION CONSTATÉE AU TITRE DE L'URBANISME								
0 administrés								
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)								
AT DÉPÔT	AT02553218C0005	Sport Détente / NICOLAS Michel		11 rue de la Mairie 25660 Saône	28/11/2016	27/03/2016	Changement des portes d'entrée de 2 ERP mise à niveau d'accès	En cours d'instruction
AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE								
AP DÉPÔT	AP02553217C0001	Atelier TISSERAND Représentant : TISSERAND Jérôme		21 Grande Rue 25660 Saône	01/02/2017	01/04/2017	1 enseigne	En cours d'instruction
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNE (DIA)								
DIA	DIA2017-01	Mr HUGOT Jean-Pierre		Mr HUGOT Jean-Marc	20/01/2017	20/03/2017	1 rue du Repos 25660 Saône	Non
	DIA2017-02	Mr ISABEY Vincent		SCI BDN	21/01/2017	21/03/2017	28 Avenue de la Gare 25660 Saône	Non

3. Cession d'une parcelle (décision)

Propriétaire de la parcelle cadastrée section AK n°167, un administré a construit un garage depuis de très nombreuses années.

Or, il s'est avéré qu'une partie de ce garage empiète sur le domaine public communal, dénommé rue des Marais.

Par courrier en date du 24 mai 2014, il avait manifesté son intention de régulariser cette situation en se portant acquéreur de cette emprise d'environ 4 m² (sous réserve d'arpentage) et d'une bande de terrain dans le prolongement.

Après avis défavorable de la commission urbanisme, le dossier est porté pour décision devant le Conseil municipal.

Mme S. GAUTHEROT considère qu'une telle décision peut créer un précédent.

M. A. VIENNET précise que la commission s'est opposée à cette demande pour les mêmes raisons évoquées par Mme S. GAUTHEROT car d'autres administrés peuvent être concernés. Par ailleurs, il évoque le fait que cette demande revient à chaque changement d'élus et que celle-ci a toujours été rejetée.

Mme S. GAUTHEROT rappelle qu'il y a obligation d'égalité de traitement pour tous les administrés et qu'il faut rester cohérent vis-à-vis des décisions prises antérieurement.

M. C. MENETRIER dit que si le terrain n'est pas cédé à cet administré, celui-ci devra démolir son garage.

M. A. VIENNET rappelle les propositions de la commission urbanisme de lui laisser la jouissance du terrain sans démolition dans le cadre d'une autorisation du domaine public.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la cession d'une partie du domaine public communal correspondant à l'emprise du garage construit illégalement par un administré.

M. C. PRAOM ne participe pas au vote.

Refusé par 14 voix contre, (L. BANDELIER, V. COURCIER, S. DOMINGUES, V. DURAND, D. FABREGUES, S. GAUTHEROT, A. GUILLAMO (1 pouvoir), E. OPPER (1 pouvoir), G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET.); 5 abstentions (F. COURGEY, A. LE BRAS, C. RIOUX, Y. DELARUE, JC RAGUENET); 3 voix pour (L. CALVAT ; C.MENETRIER, E. JUAREZ)

M. le Maire conclut que la cession n'est pas accordée et charge le service d'urbanisme de rédiger une convention d'utilisation du domaine public pour régulariser la situation.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

4. Voyage ANCV 16 au 23 septembre 2017 (information)

Le voyage 2017 pour les seniors aura lieu du 16 au 23 Septembre à Anglet à côté de Biarritz. Les informations pour les inscriptions seront présentées dans l'Info Saône du mois de mars.

5. Opération SIEL BLEU (information)

Les séances de gymnastique pour les seniors auront lieu durant 12 semaines à partir du 22 Mars 2017 au même tarif qu'en 2016.

6. Intégration d'un élu à la commission Affaires Sociales et Jeunesse et Sports (décision)

Présentation d'une candidature d'une conseillère à l'intégration de deux commissions.

Madame F. COURGEY présente sa candidature dans le but d'intégrer les commissions « Affaires Sociales – Aide à la personne » et « Communication - Jeunesse et Sport ».

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

7. Marché « construction du plateau sportif » lot 7-menuiseries extérieures-non remboursement de la retenue de la garantie (décision)

Après vérification des comptes, le trésorier demande de solder le compte 40471 (non budgétaire) qui est créditeur de 559.41 €. Cette somme correspond à la retenue de garantie qui a été déduite sur le premier

acompte versé à l'entreprise DOUGNIER dans le cadre du marché de travaux pour la construction du plateau sportif à Saône, lot 7, menuiseries extérieures.

M. le Maire rappelle que le 20 juillet 2012, l'entreprise DOUGNIER a fait l'objet d'un redressement judiciaire.

Le 10 octobre 2012, la commune a décidé la résiliation du marché, (visa de la Préfecture du Doubs du 09-10-2012).

Le 9 novembre 2012, un titre d'un montant de 100 315.60 € a été émis à l'encontre de l'entreprise DOUGNIER pour constater les pénalités de retard de chantier.

En juin 2014, la commune a constaté en perte pour créance irrécouvrable la somme de 100 315.60 € impayés par l'entreprise DOUGNIER.

Pour ces raisons, il est proposé au Conseil municipal de ne pas rembourser la retenue de garantie à l'entreprise DOUGNIER et d'émettre un titre pour la régularisation. Les crédits pour les écritures comptables seront prévus au budget principal 2017.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Spectacle « Succès Fous » : M. le Maire rappelle qu'il faut renforcer la communication et demande la contribution des élus pour la distribution de flyers.

Recettes d'investissement :

M. le Maire confirme l'accord oral d'une aide de 160 000 € qui sera versée dans le cadre du Programme d'Accompagnement de Projet (PAP) pour la création du poste électrique. Cette somme sera affectée à l'opération réhabilitation de l'ancien gymnase.

Concernant la subvention dans le cadre du Fonds d'Aides aux Collectivités pour la rénovation du gymnase, le dossier est à la Préfecture et la commune attend la réponse.

Dates à retenir :

Rencontre entre Mme JEANNIN (nouvelle trésorière) et les élus : le vendredi 17 février à 9 heures à la mairie.

Réunion des membres du Conseil municipal pour la préparation budgétaire : le mercredi 15 mars 2017.

Les dates des prochains Conseils municipaux seront fixées après concertation avec Mme JEANNIN.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Yoran DELARUE




Le Rapporteur,

Chrystelle RIOUX

